

PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JUIN 2016

Présent-e-s :	M. Joël FRAUENFELDER, Président
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Vice-présidente
	M. Eric BAIER
	M. Rocco DE LUCA
	M. Florian DUMALLE
	M. Samuel DUNANT
	M. Nicolas FOURNIER
	M. Yvan GUILLAUME
	Mme Antoinette HOFER
	M. Jean-Claude KORMANN
	Mme Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M. Guillermo SIRENA
	M. Jean Carlo TABOADA
	M. Marcello TEDESCHI
Excusé-e-s :	M. Andrea FOSSATI
	M. Roger JACCARD
	Mme Kaya PAWLOWSKA
	M. Didier VATTER
	M. Maxime WALDER
Conseil administratif :	Mme Dinh Manh UONG, Maire
	Mme GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assisté :	M. Eric KUNZ, Secrétaire général

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 713 – PL 29954 Modifications des limites de zones – Bernex Est
7. DM 711 – Approbation du règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel
8. DM 725 – Présentation du projet de délibération concernant le changement des fenêtres de la mairie et de l'ancienne école et travaux divers
9. DM 726 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à la désignation de l'expert pour le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espace publics
10. DM 727 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à l'approbation des nouveaux officiers du CRI 201
11. DM 728 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à une demande de crédit pour les travaux conservatoires du Chemin des Hutins
12. DM 729 – Présentation du protocole d'accord concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la Commune de Confignon et PI Cherpines et Clairimmo I SA
13. Question
14. Proposition individuelles et divers
15. Naturalisations

**M. Joël Frauenfelder** souhaite la bienvenue à tous et ouvre officiellement la séance du 21 juin 2016 du Conseil municipal de Confignon. Il constate qu'il y a beaucoup d'absents et informe que le secrétaire, Mme Pawlowska et MM. Fossati, Jaccard et Vatter se sont excusés. Il communique enfin que M. Frey est hospitalisé et que M. Kunz a fait au mieux pour que tout soit installé.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate l'absence de remarques ou commentaires, l'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité des 14 membres présents.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016

Page 12, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne : Mme Gabus-Thorens « ...Part-on du principe que..... »

Le procès-verbal du 10 mai 2016 est, sous réserve de cette modification, adopté à la majorité de 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention.
--

### 3. Communications du bureau

**M. Frauenfelder** commence par une première communication agréable, soit l'annonce d'une verrée « améliorée » prévue en fin de séance.

Le Président informe ensuite avoir reçu une lettre de démission du Président de la commission à la culture, **M. Marcello Tedeschi**, qui abandonne également sa charge de Conseiller municipal, pour raisons personnelles. Dans un article en forme de lettre ouverte à tous, il semble que quelques raisons de cette décision aient néanmoins été développées. Aussi, le Président demande si **M. Tedeschi** souhaite dire un mot à ce sujet ?

**M. Tedeschi** précise qu'il s'agit en effet de raisons liées à sa situation personnelle. Maintenant qu'il commence un nouveau travail, il sera difficile pour lui de trouver le temps nécessaire de se dédier à sa charge de Conseiller municipal et de Président de la commission de la culture. Il le regrette, mais exprime sa satisfaction pour tout ce qui a pu être accompli durant ces 5 années et est confiant que son parti trouvera un remplaçant de valeur pour la suite.

**M. Frauenfelder** le remercie et, même s'il ne l'a pas suivi dans ses choix à la culture, il tient à le remercier pour avoir été un élément moteur de la commission à certaines périodes, d'avoir fait des propositions et d'avoir essayé d'avancer un peu dans ce domaine. Il lui adresse donc un merci pour son activité.

**M. Frauenfelder** passe ensuite à l'information relative à la sortie du CM et informe qu'une information complète sera envoyée au mois de septembre. Le logement se fera à La Chaux-de-Fonds avec pour chacun une chambre individuelle.

**M. Frauenfelder** aborde ensuite les deux courriers que les Conseillers municipaux ont sous les yeux. Ces derniers sont adressés au Président du CM mais concernent de fait tous les Conseillers municipaux.

Le premier courrier émane de la Fiduciaire du Léman, dont deux représentants se trouvent ici, et traite du litige dont on avait déjà parlé ici concernant le chemin du Vuillonex 40-42 à propos de la pose d'un terrier enterré. Il est demandé que l'information vous soit transmise, dont acte avec la copie recto/verso qui a été transmise et que vous pourrez lire tranquillement.

**M. Frauenfelder**, en tant que Président, déclare qu'il ne prendra pas position sur ce point et se cantonnera à son rôle qui est de transmettre l'information au CM. Par contre, il encourage vivement le CA à reprendre contact avec les parties concernées par ce litige pour tenter de trouver une solution à l'amiable. Il demande ensuite si quelqu'un souhaite réagir immédiatement ?

**Mme Gabus-Thorens** propose de réagir au nom du CA. De très nombreux courriers ont été échangés avec les plaignants, mais ce problème ne concerne pas vraiment le CA. Il découle d'une autorisation de construire et donc se situe entre le Canton et des particuliers. Cette autorisation donnait un droit de construire des terriers à cet endroit ; elle n'a peut-être pas été vue, mais de toutes manières, elle n'a pas été contestée dans le délai prévu. Une nouvelle demande adressée au Tribunal administratif a été déposée contre l'architecte pour empêcher la construction de ces terriers. Et le Tribunal administratif a donné raison à l'architecte. En respectant la séparation des pouvoirs, **Mme Gabus-Thorens** ne voit pas très bien comment un exécutif communal pourrait contester une décision de justice émanant d'un pouvoir indépendant. Il faut à un certain moment en prendre conscience. Cette réponse est très technique et juridique, mais même si on peut comprendre que certaines personnes ne soient pas contentes avec ces terriers, qui d'ailleurs sont établis maintenant dans tous les villages, il n'est pas difficile de comprendre que l'exécutif d'une commune genevoise ne puisse s'opposer à des décisions de justice. Ce sont les limites de nos compétences.

**Mme Jay** rappelle qu'il reviendra au Maire de la commune de répondre au nom du CA. De plus, elle rappelle qu'une procédure administrative, une fois entamée, ne peut être ralentie par aucun intervenant extérieur. Néanmoins, des solutions ont été recherchées, notamment des tentatives de trouver de nouveaux endroits, alors que nous n'avons aucune obligation particulière à le faire, ont été tentées. Il faut cependant voir que ces terriers sont nécessaires en relation avec les constructions en cours. Enfin, une autorisation, une fois entrée en force, ne peut plus faire l'objet d'un retour en arrière. Il y avait 30 jours pour contester, dès parution du projet. Pour finir, elle rappelle qu'ont été mentionnés les numéros d'immeubles dans les courriers reçus, alors que seuls les numéros de parcelles font foi, car non soumis à des évolutions. Elle regrette d'avoir à donner cette réponse, mais aujourd'hui il faut prendre acte de cette décision.

Le Président la remercie pour cette réponse très complète et claire. Puis il passe au deuxième courrier reçu, à savoir un ensemble de lettres + une pétition collective. Ces communications portent sur la problématique des zones réservées. Le reproche essentiel des pétitionnaires est que les autorités de la commune ne se sont pas encore manifestées sur ces zones réservées. En conséquence, il est instamment demandé au CM de prendre position et même d'appuyer leur opposition à ces zones réservées, comme cela a été le cas à Onex. Le Président précise que la zone réservée de Confignon n'est pas comparable à celle d'Onex. Néanmoins certaines dispositions montrent que la zone réservée se met gentiment en place, si on pense notamment au refus conservatoire de deux ans pour les constructions ou encore le fait que l'art. 59 permettant certaines extensions, ne soit plus applicable sur notre territoire.

La même demande de se saisir de ce sujet a été adressée au Président de la CAD, qui l'a agendée pour septembre-octobre. **M. Frauenfelder** propose donc le renvoi à la CAD, puisque c'est le souhait des pétitionnaires et si vous êtes d'accord. Si c'est le cas, la CAD préparera une résolution que l'on pourra discuter et voter cet automne. Nous aurons ainsi le temps de nous informer.

**M. Baier** précise que la pétition était adressée au Président du CM et doit donc être qualifiée de pétition en Conseil municipal. Il a reçu une copie de ce courrier et en a informé la CAD le 6 juin. Ce n'était pas à l'ordre du jour de la commission, aussi il n'a pas été pris de décision. Nous attendons la décision du CM pour voir si elle sera renvoyée à la CAD ou si une autre procédure est envisagée.

**M. Frauenfelder** propose donc, en tant que Président, que cette pétition soit envoyée à la CAD pour en tirer un projet de résolution qui pourra alors être discuté, amendé et voté en plénière à l'automne.

**M. Dumalle** s'interroge sur le pouvoir que nous aurions sur ce sujet, à part donner notre avis ? A quoi servira-t-il de se réunir sur quelque chose qui n'est pas de notre ressort ? Le sujet est intéressant, il n'est pas contre le fait de s'informer, mais il s'interroge néanmoins sur l'intérêt pour la commission et ses objectifs. Peut-être le CA a-t-il quelque chose à dire ?

**M. Fournier** trouve très positif d'avoir envoyé cette pétition à la CAD, car ce sera l'occasion d'examiner cette problématique de près. Néanmoins, il trouve que de demander directement à la commission de produire une résolution, est trop contraignant. Il préférerait que la pétition soit d'abord discutée, puis que l'on examine la nécessité d'une résolution plutôt que de simplement fournir une réponse au CM. Voire abandonner cette problématique, car nous n'avons pas de véritable marge de manœuvre au niveau communal.

**M. Taboada** répond à **M. Dumalle** que la commune a un droit de regard sur ces zones réservées. Par ailleurs, il pense que c'est bien de renvoyer à la CAD pour pouvoir traiter le sujet. Pour ce qui concerne la résolution, il juge que ce sera un document qui permettra ultérieurement à la commune d'avoir une position vis-à-vis de l'Etat, surtout si nous estimons que cette loi, votée par le Grand Conseil, devrait être modifiée. Il n'est pas inutile de rappeler qu'au niveau du Grand Conseil, il y a eu unanimité sur les zones réservées. Il approuve donc la proposition de renvoi à la CAD.

**M. Frauenfelder** souligne que ces zones réservées sont un enjeu cantonal, mais cela impacte une bonne partie des citoyens qui se trouvent entre ici et Onex. Ils se sont déjà mobilisés et sont prêts à faire valoir leurs droits. C'est donc bien la moindre des choses pour le CM que de se prononcer sur le sujet. En conséquence, il propose de voter le renvoi à la CAD pour qu'elle propose des pistes de résolution.

**Mme Gabus-Thorens** préconise de le faire en deux temps et **M. Baier** renchérit en précisant que la CAD a le choix entre 5 options qu'il faut laisser ouvertes.

**M. Frauenfelder** se range donc à ces avis et propose de voter, dans un premier temps, sur le renvoi de cette pétition à la CAD seulement.

**Le renvoi à la CAD est accepté par 13 oui, 0 contre et 1 abstention.**

#### 4. Communications des commissions

##### ► Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

**M. Baier** informe que le principal sujet discuté en séance est celui du point 6, il n'a donc rien à rajouter.

- ▶ **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**  
M. Tedeschi informe que la commission a traité de l'aménagement des Cherpines.
- ▶ **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**  
M. Guillaume annonce que la commission s'est réunie le 14 juin 2016 et a traité 2 objets :
  - la réponse à la motion sur la suppression du trafic de transit à travers la commune. La commission a préavisé négativement cette motion et elle sera étudiée en septembre ;
  - les politiques publiques des Cherpines avec Mme Canal.
- ▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**  
M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 24 mai. Cette séance a traité de la poursuite de l'établissement de la feuille de route pour le programme d'équipement du nouveau quartier des Cherpines, avec l'aide et la collaboration de Mme Canal.
- ▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**  
M. Taboada annonce que la commission s'est réunie le 7 juin pour traiter de la délibération 711 concernant le règlement du PACRA que nous avons déjà traitée lors du dernier CM et qui avait été renvoyée pour l'amender. Nous en reparlerons donc plus tard.
- ▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**  
M. Dunant annonce que la commission s'est réunie le 17 mai en séance plénière pour traiter de l'attribution de subventions en Suisse et à l'étranger. Ensuite, la séance s'est poursuivie avec la CCIP pour parler du programme de la RUCHE aux Cherpines et d'un projet de boîtes d'échanges. Ce sont les anciennes caissettes à journaux qui servent d'endroits de troc pour de petits objets ou des livres. Une information suivra sur ce sujet. Enfin, nous nous sommes réunis le 14 mai pour parler des questions de naturalisations qui seront présentées en fin de séance.
- ▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**  
Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin. Une rencontre avec Mme Rambach, adjointe au Maire d'Aire-la-Ville, a eu lieu pour parler d'un projet de crèche. La commune d'Aire-la-Ville va construire un bâtiment destiné à une crèche et la FPE va l'épauler aussi bien pour les programmes pédagogiques que pour la gestion de la future crèche elle-même. A cet effet, la rencontre permettra au Bureau de donner son accord formel à ce projet
- ▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**  
Mme Jay informe que le 1<sup>er</sup> juin 2016, la commission a traité des affaires courantes d'entretien ou de locations d'appartements.
- ▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**  
Mme Gabus-Thorens informe que le FMV s'est réunie le 6 juin 2016. L'objet principal consistait en la rencontre avec M. Broennimann, l'expert que vous devez désigner plus tard et qui fait l'objet de la DM 726.
- ▶ **Fondation des Evaux (FE)**  
Mme Jay annonce que le Bureau s'est réuni le 7 juin 2016 pour mettre en place des mesures correctives suite à la remise du rapport de la Cour des comptes. Ce rapport nous avait été transmis le 3 juin et après en avoir pris connaissance, il a donc fait l'objet de la réunion du 7 juin. Par contre, le Conseil de la Fondation s'est réuni le 15 juin pour également prendre connaissance de ce rapport, ainsi que du projet de mesures correctives proposées par le

Bureau, afin de le valider et de compléter les informations nécessaires à la Cour des Comptes. Ce rapport final devait être rendu pour le 22 juin. Il sera publié le 7 juillet et portera essentiellement sur la gestion de la Fondation. Tout le monde est tenu au secret avant publication et il n'est donc pas possible d'en dire plus aujourd'hui.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV ne s'est pas réuni.

5. **Communications du Conseil administratif**

**Communications de Mme Gabus-Thorens**

- **Mme Gabus-Thorens** informe que Mme Grodeki, assistante sociale, a commencé à travailler à la Mairie le 1<sup>er</sup> juin 2016 et nous espérons que cela aidera à soulager le service social.
- Par ailleurs, je voulais revenir sur le triporteur dont je vous avais parlé la dernière fois, pour vous dire que les nouvelles sont très positives et que cette animation est très appréciée avec jusqu'à 20 enfants par après-midi.
- Concernant les événements culturels, nous avons eu la Fête de la musique samedi, malheureusement pas au bord de l'Aire, vu la météo. Cela a été très réussi, avec beaucoup de monde et une satisfaction générale.
- Les prochains événements culturels seront d'une part le théâtre depuis le 24 juin avec la pièce de Miguel Fernandez « Le banc de touche » et d'autre part, les matchs de foot (voir le tout-ménage pour les horaires et les dates).
- Enfin, les 10 ans de l'Ecole de Cressy vendredi soir à 18h15, pour la partie officielle.

**Communications de M. Uong**

- **M. Uong** a quatre communications à faire. La première a trait à la campagne cantonale pour encourager les habitants à mieux trier les déchets et plus spécialement les déchets culinaires. La campagne officielle sera lancée en septembre et la commune participera avec des activités organisées un peu partout sur le territoire de la commune. En termes de tri, si Genève veut éviter la taxe poubelle, rappelons que le taux de tri à atteindre est de 50% et que Genève n'est qu'à 46% aujourd'hui.
- La deuxième communication concerne l'autre projet d'étude pour un centre de chauffage à distance et plus particulièrement, la chaufferie de la salle communale. La commune a obtenu une subvention de Fr. 9'000.- comme participation aux frais d'études. Il s'agit d'une des mesures de « La cité de l'énergie » avec le label GOLD pour encourager la commune à aller dans le sens des recommandations de l'OFE.
- La troisième communication concerne la réforme de l'impôt sur les entreprises RIE III. Le Conseil d'Etat organise une table ronde, à laquelle participent les représentants des groupes politiques, de l'Association des communes, de la Ville de Genève, ainsi que de différents acteurs économiques importants, comme par exemple la FER ou des représentants de multinationales basées à Genève. Lors de la dernière séance de cette table ronde, suite au vote définitif des deux chambres fédérales, le CE a annoncé le scénario proposé et adopté pour le canton de Genève. Les éléments les plus importants sont les suivants : tout d'abord le taux fixé pour Genève. Pour Vaud, ce taux a été fixé à 13,79 %. Le principe de base défendu par le CE est la non concurrence au niveau des taux pour toute la région lémanique. Genève a donc proposé d'établir un même taux, pour commencer, soit 13,79%. Mais parmi les mesures d'accompagnement également adoptées, figure l'objectif d'arriver dans 5 ans à un taux de 13,49%, soit 0,3% de moins que Vaud. Enfin, dernier élément, un taux plancher a été établi à 13,20%, taux en-deçà

duquel il sera impossible d'aller, quelles que soient les mesures d'accompagnement activées.

Concernant maintenant le débat entre le Conseil National et le Conseil des Etats au sujet de la rétrocession par la Confédération aux cantons de la part de l'IFD. Le Conseil des Etats avait proposé un taux de 21,2%, alors que le National proposait un taux de 16-17%. Pour finir, les deux chambres se sont mises d'accord sur le taux de 21,2%. Sur ce montant rétrocédé, l'Etat retiendra 80% et les 20% restants seront restitués aux communes. Si maintenant, on tient compte du taux de 13,79% expliqué précédemment et de la rétrocession sur l'IFD de 21,2%, alors, selon les premières estimations, cela représente pour le canton une perte de 500 millions, partiellement compensée par la rétrocession sur l'IFD. La perte nette s'établirait donc à 380 millions, à répartir entre l'Etat et les communes. Selon les premières simulations, on voit que la plupart des communes vont perdre des recettes fiscales entre 3 et 10% en moyenne. Confignon serait peu impactée avec une perte sur les personnes morales de Frs 30-40'000.-. Cependant, il y aura des répercussions sur le fonds de péréquation et il faut donc s'attendre pour Confignon à une perte de Frs 300'000.- environ. A ce stade, il s'agit néanmoins d'un simple ordre de grandeur.

- Pour terminer, quelques mots sur la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Le deuxième train de lois qui est en cours de préparation, sera certainement déposé par le CE à la fin du mois, et concerne essentiellement les activités culturelles. Sinon, un troisième train de lois est en préparation, il concernera principalement les activités sportives et sera vraisemblablement proposé à l'automne prochain.

Aujourd'hui, le premier train de lois a été voté par le Grand Conseil et concerne la répartition des tâches pour les bâtiments de l'Hospice général. Il dépendra à l'avenir uniquement de l'Etat. Au niveau du budget 2017, des règles ont été définies. C'est un Fonds de régulation qui gèrera et redistribuera les montants aux entités qui en feront la demande.

#### Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** informe du suivi du dossier de la zone bleue. La commune de Bernex a déposé son dossier la semaine dernière, dossier qui a déjà été préavisé par la DGT, mais qui doit néanmoins suivre la procédure normale.

Le Président remercie **Mme Jay** et propose de passer au point 6.

#### 6. DM 713 – PL 29954 Modifications des limites de zones – Bernex Est

Le Président passe la parole à **M. Baier** pour une présentation du travail de la commission.

**M. Baier** a rédigé un rapport avec l'aide de la commission. Ce rapport manque peut-être d'un élément de généralité qui le rendrait plus compréhensible. L'élément principal est que nous avons préavisé positivement au printemps le plan directeur de quartier de Bernex Est, après beaucoup de discussions et une séance d'information. La conséquence de ce préavis par rapport au projet de délibération sur la modification de zones est qu'il est assez logique, lors de l'entrée en matière, d'accepter également les modifications de zones directement impliquées par la première acceptation. La CAD partait donc du principe qu'elle allait donner son acceptation sur ce projet sans grandes discussions. Le 2 mai, lors de la première séance de la CAD, la commission a été très étonnée de constater une grosse modification par rapport au plan directeur, à savoir la suppression du déplacement de La Goutte. Sur le plan, vous pouvez voir une zone blanche en forme de triangle qui représente le quartier de La Goutte et c'est ce quartier qui, à notre grande surprise, n'était plus déclassé. Dans le plan directeur, il était prévu d'y implanter le P+R de Bernex.

Donc disparition du déclassement et par voie de conséquence du P+R. Nous avons eu une séance avec Bernex, qui avait refusé le Plan directeur, mais qui sur le quartier de La Goutte avait la même position que nous. Lors d'une séance du COPIL (Comité de pilotage) du 27 mai, il a été fait mention de l'opposition de Bernex, mais aussi de la grande réserve de la CAD de Confignon quant à la disparition de ce P+R. Il nous a alors été transmis par M. Hodgers et l'Etat qu'on entendait ces remarques de Bernex et Confignon et que par conséquent, on proposait de manière accélérée de déplacer ce quartier de La Goutte, d'en faire une zone ordinaire d'équipements publics et donc, d'y maintenir le P+R. En conclusion, lorsque nous avons pris la décision le 6 juin de proposer au CM d'accepter la délibération relative au projet de modification de zones, nous avons la garantie que ce souci était pris en compte et serait traité dans le cadre d'une procédure différente. Et vous le verrez dans mon rapport, nous sommes arrivés à la conclusion que vous pouvez voter la modification de zones proposée, sans soucis.

Le Président le remercie et demande si quelqu'un veut s'exprimer avant de passer au vote de la délibération.

**M. Taboada** souhaite poser une question relative au vote de Bernex. Il aimerait savoir s'il y aurait des éléments qui seraient bons à prendre chez nous. De fait, c'était **M. Fossati** qui était le plus à même d'exprimer cette demande, et en l'occurrence il en fait simplement le relais.

**M. Baier** comprend, mais doit tout de même représenter la majorité de la commission. **M. Fossati** avait un souci qui a été pris en compte par la commission. Pour lui, dans le cas où Bernex voterait non à la modification de zones, on se trouverait dans une situation d'enlisement. Soit une situation où il y a une formidable opposition et qui s'étend sur une période très longue. Du point de vue de **M. Fossati**, on serait donc bien inspiré de faire un amendement pour réaliser, le plus vite possible, ce qui est réalisable. La commission n'y était pas opposée, mais a répondu à juste titre qu'il fallait attendre le 14 juin pour savoir si le CM de Bernex allait accepter la modification de zones. Or précisément, c'est ce qui s'est passé, le CM de Bernex a publié un communiqué de presse en ce sens qu'il a fait suivre aux membres de la commission. Donc, en ce qui concerne le souci de **M. Fossati**, il n'est tout simplement plus d'actualité.

**M. Uong** voudrait préciser que le CM de Bernex a examiné deux projets de modification de zones. Le premier concerne Bernex Est, soit le même projet que celui que vous êtes en train d'examiner ce soir. Pour ce projet-là, le CM de Bernex s'est prononcé favorablement, à une très large majorité. Il n'a pas les chiffres précis, mais confirme la très large majorité. Par contre, à l'unanimité, moins 1 abstention, Bernex a refusé le plan directeur communal de zones pour le quartier de Vailly.

**M. Dunant** confirme ce qui vient d'être dit et complète avec les précisions suivantes : modification de zone Bernex Est : 18 oui, 1 non, 3 abstentions et pour la modification de Vailly : 21 non et 1 abstention.

**M. Frauenfelder** remercie les intervenants et en l'absence d'autres demandes de prise de parole, il passe à la lecture de la délibération, puis au vote de celle-ci.

**PROJET DE LOI NO 29954PL MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BERNEX ET CONFIGNON AU LIEU-DIT "BERNEX-EST"**

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le projet de loi No 29954PL du 12 novembre 2015, de son plan annexé No 29954-507-517 daté du 11 novembre 2015 et l'exposé des motifs du 12 novembre 2015 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Bernex et Confignon (création de deux zones de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public, d'une zone de développement 4A, d'une zone de développement 4A affectée à l'équipement public, d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée, à titre accessoire, à l'équipement public cantonal, de deux zones de verdure et de deux zones des bois et forêts) au lieu-dit « Bernex Est »,

Vu l'enquête publique No 1855 concernant le projet de loi No 29954PL et son plan annexé No 29954-507-517 qui s'est déroulée du 17 novembre 2015 au 17 décembre 2015,

Vu les observations reçues auprès du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie durant la période de l'enquête publique No 1855,

Vu les réponses du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 18 mars 2016 aux observations de l'enquête publique No 1855,

Vu l'adoption par le Conseil municipal de la résolution No 120 concernant le Plan directeur de quartier (PDQ) No 29'948,

Vu le compte rendu fait par le Conseil administratif des décisions prises lors de la séance du Comité de pilotage du 27 mai 2016,

Vu le préavis de la commission Aménagement et Durabilité du 6 juin 2016,

Conformément au délai fixé par l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres p et q de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 14 membres présents

1. De préviser favorablement le projet de loi No 29954PL du 12 novembre 2015, son plan annexé No 29954-507-517 daté du 11 novembre 2015 et l'exposé des motifs du 12 novembre 2015 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Bernex et

Confignon (création de deux zones de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à l'équipement public, d'une zone de développement 4A, d'une zone de développement 4A affectée à l'équipement public, d'une zone de développement industriel et artisanal également destinée, à titre accessoire, à l'équipement public cantonal, de deux zones de verdure et de deux zones des bois et forêts) au lieu-dit « Bernex Est » avec la réserve suivante, conformément à la décision du Comité de pilotage du 27 mai 2016 :

- Appliquer une modification des limites de zones au lieu-dit La Goutte sur les parcelles 7872, 7355, 7261, 8335, 7365, 7389, 7357, 7367, 7846 afin d'y implanter le parking P+R conformément au plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 28 octobre 2015

Le Président :  
Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente :  
Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Le projet de loi 29954 sur les modifications des limites de zones - Bernex Est est accepté à l'unanimité.

7. **DM 711 – Approbation du règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA) et des modifications du statut du personnel**

**M. Frauenfelder** donne la parole à **M. Taboada**, après avoir rappelé qu'il avait été choisi de renvoyer ce règlement en commission des finances lors du dernier CM.

**M. Taboada** confirme que la commission s'est revue pour retraiter ce règlement et reformuler ce que le CM avait demandé, à savoir que le PACRA ne puisse être détourné de son but premier qui est d'aider les collaborateurs des communes à prendre une retraite anticipée. Le CA a présenté trois hypothèses : 1) aucun contrôle, 2) les bénéficiaires du PACRA n'ont pas le droit de travailler (ce qui ne peut être légalement exigé) et 3) les bénéficiaires du PACRA peuvent travailler, mais à certaines conditions. C'est cette troisième hypothèse qui a été retenue.

La question qui se posait était de savoir quel dispositif permettrait à la commune de récupérer une partie du montant, si quelqu'un décidait de retravailler ? Il n'y a en effet aucun sens à ce que de l'argent public puisse être versé comme salaire supplémentaire. Nous avons donc travaillé pour savoir à quel moment on demanderait au bénéficiaire de rendre de l'argent. Tant que cela ne dépasse pas le 25% du montant prévu par le PACRA qui est un maximum de Frs 48'000.-, il n'y aura pas de rétrocession possible. Au-dessus de 25%, un calcul se fera et 50% du surplus devra être rétrocédé à la commune. Pour les bénéficiaires du PACRA, à chaque 31 mars, lors de la remise de la déclaration d'impôt, il faudra venir déclarer à la commune s'il y a activité ou pas. C'est donc l'article 5 qui répond à votre volonté d'avoir un contrôle sur la manière dont l'argent mis à disposition est utilisé. Puis, vous trouverez des modifications cosmétiques de français. La commission a donc voté à l'unanimité ces propositions de modifications du règlement.

Le Président demande alors si quelqu'un veut s'exprimer avant de passer au vote.

**M. Dumalle** estime qu'il s'agit d'un bon compromis pour lequel tout le monde était d'accord et qui sera donc soutenu.

M. Fournier trouve que l'amendement proposé rejoint la proposition du PDC telle qu'elle avait été initialement déposée la dernière fois et se déclare satisfait de ce règlement.

M. Frauenfelder propose alors de passer au vote et de le faire de manière globale et non article par article comme précédemment puisque l'article 5 dont nous venons de parler constitue le cœur de ce règlement. Il demande alors s'il y a une opposition à un vote global? Dans la négative, on passe à la lecture de la délibération, puis au vote.

M. Dumalle s'enquiert alors du caractère obligatoire de cette lecture ?

M. Kunz confirme qu'il n'y a pas de nécessité de lire la délibération in extenso, mais il conseillerait de lire à partir du DECIDE qui est important, ce qui est fait.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 711  
Séance du Conseil municipal du 21 juin 2016

## REGLEMENT DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAL EN MATIERE DE RETRAITE ANTICIPEE (PACRA) ET DES MODIFICATIONS DU STATUT DU PERSONNEL

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion et développement économique (CFGDE) du 08 juin 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

à l'unanimité des 14 membres présents

- D'approuver le règlement du plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA), dont un exemplaire est joint à la présente.
- D'approuver les modifications du statut du personnel, dont un exemplaire est joint.

Le Président :  
Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente :  
Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Le Président passe alors au vote.

**Le règlement du PACRA et des modifications du statut du personnel sont approuvées à l'unanimité.**

**8. DM 725 – Présentation du projet de délibération concernant le changement des fenêtres de la mairie et de l'ancienne école et travaux divers**

**M. Frauenfelder** donne la parole à **Mme Jay** pour une présentation avant d'entrer en matière.

**Mme Jay** espère que chacun a pris connaissance de l'exposé des motifs qui est très précis, ainsi que de l'obligation qui nous est faite par l'Office cantonal de l'énergie de procéder au changement de nos fenêtres. Cette obligation courrait jusqu'au 31.01.2016 et une prolongation a été demandée au département. Nous devons nous mettre en conformité avec la loi et aussi respecter la politique de la commune en matière d'économie d'énergie. Il a été fait appel à des experts pour les bâtiments anciens et vous avez pu constater en dernière page, un tableau récapitulatif issu d'un résumé de lignes directives permettant d'associer les exigences de l'OCEN à celles relatives à la protection des bâtiments. Ce fascicule est utile, car il émet des propositions d'adaptation pour le remplacement des fenêtres, mais traite aussi de l'aspect financier, de la préservation du patrimoine et des performances énergétiques. Le projet de changement des fenêtres s'est donc basé sur cette expertise et nous avons décidé d'aller dans le sens d'une adaptation (doublage sur les fenêtres existantes) pour un coût de Frs 208'000.-. Le plan d'investissement prévoyait, pour la Mairie seulement, un devis de Frs 200'000.-, alors que nous avons ici une proposition qui prend en compte la Mairie, la petite école, la crèche, pour la somme de Frs 208'000.-. Nous avons donc réussi à faire des économies d'échelle qui nous permettront de procéder à ces travaux pour les bâtiments concernés par cette obligation.

Du point de vue technique, elle propose donc que ce projet soit envoyé à la commission des constructions pour étude.

Le Président propose donc de voter l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.**

Le Président ouvre le débat.

**Mme Hofer**, au vu du caractère obligatoire de ces travaux, du délai dépassé, du montant, ainsi que du travail déjà fourni sur le plan énergétique, propose de voter directement sur le siège et de faire les travaux rapidement.

**M. Guillaume** aimerait savoir si d'autres bâtiments restent à traiter.

**Mme Jay** répond par l'affirmative, mais précise que l'idée est de faire ces travaux de manière échelonnée.

**M. Fournier** a cru comprendre que l'entreprise en charge des travaux n'était pas disponible durant l'été et qu'elle ne pourrait débiter le travail qu'en octobre. Un tel calendrier permettrait un examen de ce montant, qui est assez important, au sein d'une commission spécialisée.

**M. Taboada** estime que lorsque l'on parle travaux, argent, un minimum de travail s'impose, aussi il propose un renvoi aux commissions Travaux et bâtiments et Finances.

**M. Guillaume** partage ce point de vue.

Le Président constate que nous avons donc deux options, soit le renvoi au siège, soit en commissions. En conséquence, il est proposé de voter tout d'abord sur le siège : quatre voix sont pour, donc unanimité.

Ensuite de voter sur le renvoi en commissions

**Le renvoi en commission des constructions est accepté par 11 oui et 3 abstentions.**

**Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.**

**9. DM 726 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à la désignation de l'expert pour le Fonds de mise en valeur des bâtiments et espace publics**

**Mme Gabus-Thorens** explique que le Fonds de mise en valeur s'est réuni et, en conformité avec les statuts du Fonds qui exige des experts dans le Fonds, il a été procédé à un appel d'offres, après avoir pris différents contacts. Une seule réponse est parvenue, celle de M. Broennimann, architecte-urbaniste et qui a déjà travaillé à plusieurs reprises à l'aménagement des espaces publics. Il est venu se présenter au Fonds de mise en valeur et nous lui avons expliqué notre projet. Nous lui avons aussi demandé comment il voyait sa position. Il s'est alors présenté comme architecte et urbaniste, compétent dans la gestion des espaces, mais qui aurait besoin d'un autre expert, pour le côté artistique. Il a plu au groupe qui a préavisé favorablement cette candidature. C'est un architecte établi qui a déjà une certaine pratique et on peut considérer que nous avons de la chance de pouvoir intégrer une telle personne dans notre Fonds. Aussi je vous demande d'avaliser cette candidature.

**M. Frauenfelder** propose de voter l'entrée en matière, puis de voter sur le siège.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des partis.**

**M. Dunant** aimerait savoir avant le vote ce qu'il en est de la deuxième personne mentionnée pour le côté artistique, qui signifie peut-être un double coût.

**Mme Gabus-Thorens** explique qu'il a été décidé de vous soumettre cette candidature pour obtenir votre aval. Puis, M. Broennimann étant donné son réseau dans le monde de l'art, essaiera de trouver quelqu'un. A ce moment, nous viendrons vers vous pour vous le présenter.

**M. Fournier** a pris connaissance de l'exposé des motifs et trouve le CV de cette personne très intéressant. Néanmoins, il se déclare surpris par le nombre de réponses reçues. Il demande s'il a

été envisagé de relancer un appel d'offres pour avoir au moins un choix, car de fait, cette personne a un peu été retenue par défaut.

**Mme Gabus-Thorens** répond très clairement que non, il n'a pas été envisagé de refaire un appel. Il faut bien voir que cette offre n'est en rien alléchante, ce qui explique le peu de candidats. Ce poste prend du temps, est payé au lance-pierres, etc... Mais, pour être tout à fait transparent, une autre candidature est arrivée au Bureau il y a quelques jours qui demandait si l'on était encore dans les délais. Nous ne l'avons pas prise en compte pour ce motif, mais on lui écrira et s'il est plutôt artiste, on lui demandera son dossier. Pour ce qui est du côté urbaniste, nous n'en chercherons pas d'autres, si vous avalisez la proposition faite.

**M. Fournier** insiste sur l'opportunité d'avoir une deuxième personne pour effectuer un choix.

**M. Uong** pense pour sa part que déjà par respect pour la personne qui s'est présentée dans les délais et s'est donné la peine de venir, il n'est pas légitime de prolonger davantage.

**M. Guillaume** est du même avis et considère qu'il faut traiter la personne qui a respecté les délais de l'appel d'offres et a présenté son dossier de manière régulière. Il pense donc qu'il faut avaliser cette candidature en tant qu'urbaniste.

Le Président propose le vote sur le siège et la validation indirecte après lecture de la délibération.

**AVAL PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'UN EXPERT POUR LE FONDS DE MISE EN VALEUR DES  
BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS (COMPETENCE CM)**

Conformément aux articles 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
Vu le préavis favorable du comité du Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics,  
Sur proposition du Conseil administratif,  
Le Conseil municipal

**DECIDE**

par 13 oui et 1 abstention

1. D'avaliser la candidature de Monsieur Tarramo Broennimann en qualité d'expert du Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics.

Le Président :  
Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente :  
Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

**Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.**

Le Président procède alors au vote de la délibération.

**La délibération est acceptée par 13 oui et 1 abstention.**

10. DM 727 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à l'approbation des nouveaux officiers du CRI 201

Le Président passe directement la parole à **Mme Jay**.

**Mme Jay** porte à la connaissance du CM une information qui émane de l'OCPAM, Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires. Le caporal Philippe MECIER et le fourrier Xavier PORTMANN ont fini leur école d'officier et sont présentés pour le grade de lieutenant. Il est prévu à l'art. 30 al.2 de la Loi sur l'administration des communes, que le CM doit se prononcer en vote consultatif sur ces nominations. Ces nominations ont été préavisées par le canton et déjà présentées au CM de Bernex le 14 juin, conformément aux statuts du CRI. Il s'agit d'une simple formalité.

**M. Frauenfelder** remercie **Mme Jay** et demande l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

**M. Taboada** propose de voter sur le siège, ce qui est accepté à l'unanimité. On passe ensuite à la lecture de la délibération.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 727  
Séance du Conseil municipal du 21 juin 2016

**PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA NOMINATION AU GRADE DE LIEUTENANT DU CAPORAL PHILIPPE MERCIER ET DU FOURRIER XAVIER PORTMANN**

Conformément aux articles 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la confirmation par l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires du 20 mai 2016,

Vu le préavis favorable du bureau du groupement régional d'intervention - CRI - 201,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité des 14 membres présents

1. De préavis favorablement la nomination au grade de Lieutenant le Caporal Philippe Mercier et le Fourrier Xavier Portmann.

Le Président :  
Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente :  
Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Le Président passe ensuite au vote de la délibération.

La délibération relative à l'approbation des nouveaux officiers est acceptée à l'unanimité.

11. **DM 728 – Projet de délibération du Conseil administratif relatif à une demande de crédit pour les travaux conservatoires du Chemin des Hutins**

**M. Frauenfelder** montre un morceau de la route qu'il a trouvé devant sa porte comme témoignage de l'état du Chemin des Hutins et passe la parole à **Mme Jay**.

**Mme Jay** propose de procéder à un entretien conservatoire du Chemin des Hutins qui doit certes être refait dans le futur, mais dont l'état actuel ne peut attendre plus longtemps, au vu de sa dégradation actuelle et du danger qu'il représente pour certains usagers. Elle propose donc des travaux a minima (pose d'une sous-couche + couche de surface) pour un montant de Frs 62'000.- versus un crédit d'investissement prévu de Frs 100'000.-. Il est donc proposé d'accepter ces travaux d'entretien.

**M. Frauenfelder** demande alors à chacun des groupes politiques s'il vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Frauenfelder** ouvre le débat.

**M. Taboada** se déclare convaincu par les arguments exposés, de plus, nous entrons en période estivale (pause des commissions) et ce montant était prévu dans le cadre des investissements. Aussi, il propose de voter sur le siège et suggère même que ce type de travaux (réparations urgentes) puisse à l'avenir être laissé à l'appréciation du CA.

**Le Président** le remercie et retient sa proposition.

**M. Guillaume** est d'accord avec cette proposition de **M. Taboada**.

**M. Taboada** pense qu'il ne faut pas parler d'économies dans l'exposé des motifs parce que la dépense est finalement inférieure au budget.

M. Dumalle est scandalisé que l'on puisse voter sur le siège une dépense de Frs 62'000.-, mais au vu de la pertinence des propos évoqués, il soutient le vote sur le siège.

M. Frauenfelder étant saisi d'une demande sur le siège, la passe au vote.

**Le vote sur le siège est accepté par 13 oui, 0 non et une abstention.**

Le Président fait lire la délibération et passe au vote.



Législature 2015-2020  
Délibération N° 728  
Séance du Conseil municipal du 21 juin 2016

#### **CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'ENTRETIEN CONSERVATOIRE DU CHEMIN DES HUTINS**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

par 13 oui et 1 abstention

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de Frs. 62'000.—TTC.
- b) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 6263.503 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6263.331 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2017 à 2026».

Le Président :  
Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente :  
Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

**La délibération 728 est acceptée par 13 oui, 0 non et 1 abstention.**

12. **DM 729 – Présentation du protocole d'accord concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la Commune de Confignon et PI Cherpines et Clairimmo I SA**

**M. Frauenfelder** passe la parole à **Mme Gabus-Thorens**.

**Mme Gabus-Thorens** renvoie à l'exposé des motifs qui est assez long et clair. Elle rappelle que depuis le début de la dernière législature, il y a un souhait d'être partie prenante dans des projets d'aménagement qui se trouvent près de chez nous. Etre partie prenante dans un projet d'aménagement signifie en gros maîtriser le foncier. Nous avons donc cherché à acquérir, mais il y a encore assez peu de ventes sur les Cherpines. Nous avons cependant remarqué un intérêt de la part des promoteurs qui craignent que les communes exercent leur droit de préemption. Comme vous le savez, ce droit, lors d'une vente sur la commune, permet de dire stop, c'est la commune qui achète. D'où de nombreux procès et des procédures sans fin. Les promoteurs sont donc venus pour comprendre notre position et nous leur avons très clairement annoncé notre intention d'acquérir des terrains aux Cherpines et de faire valoir notre droit de préemption. Les deux promoteurs dont il est question dans ce projet, ont déjà 75% de terrains promis et cela ne les arrangeait pas que nous ayons un droit de préemption. C'est donc de cette manière qu'a démarré ce projet qui vous est soumis et qui a fait l'objet de discussions pendant deux ans.

L'idée est que la commune renonce à son droit de préemption et qu'en contrepartie, à chaque fois que ces promoteurs vont acquérir un terrain, 10% de ces terrains nous seront réservés. On inscrira au RF un droit d'option de la commune sur 10% du terrain. Vous trouvez ensuite dans la documentation toute la procédure expliquant comment on peut exercer ce droit d'emption.

Précisons par ailleurs que les promoteurs s'engagent à faire un remodelage des parcelles acquises pour éviter un trop grand morcellement pour la commune.

Un troisième point a été acquis, à savoir une priorité donnée lors de la vente d'appartements aux habitants de la commune pendant les 3 premiers mois.

Il a aussi été acquis que l'on conserverait les mêmes pourcentages que ceux prévus dans la loi pour les zones de développement. A savoir un % de LUP, un % d'HBM, etc... et le reste en loyers libres ou en PPE. Nos possibilités sont totalement préservées, mais nous gardons la possibilité d'échanger des zones contre rémunération, le moment venu. De la même manière, nous allons garder les activités, car elles permettent d'équilibrer les budgets, mais constituent aussi des monnaies d'échange.

Pour terminer, nous avons demandé à connaître les personnes qui sont derrière les sociétés avec qui la commune traite, quelles sont leurs projets passés, etc... ce qui est expliqué dans le préambule. Enfin, avec un droit réel inscrit au RF, le droit de préemption, nous sommes protégés, car il est garanti par la loi. En conclusion, nous avons beaucoup travaillé sur ce projet, nous l'avons fait révisé par nos juristes, et je propose donc que vous envoyez cette proposition en commissions. Je suggérerai les finances et le social.

**M. Frauenfelder** la remercie et passe à la votation sur l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Le Président** ouvre le débat.

**M. Baier** se déclare favorablement impressionné par le travail du CA, néanmoins une chose l'inquiète. Il s'agit d'un enjeu considérable, car pour chaque droit de préemption, il faudra se prononcer sur un événement unique, fixé dans le temps et décider pour le CM s'il veut l'exercer ou pas. C'est bien sûr le moyen pour Confignon de se procurer une parcelle constructible, mais il ne s'agit plus au final d'un événement unique, mais d'un événement en cascade. Ce qui veut dire, s'il a bien compris, que l'on ne saura jamais exactement quand nous pourrions disposer d'une parcelle constructible. C'est donc un système où le but que nous visons n'est pas garanti au début de l'opération, mais n'est garanti qu'à l'arrivée. Nous allons renoncer à un droit sans pouvoir envisager l'ensemble de la parcelle finale.

**Mme Gabus-Thorens** confirme qu'aujourd'hui nous renonçons à un droit de préemption, mais pour chaque parcelle vendue, vous acquérez des droits d'emption. Et à chaque fois, nous devons venir devant vous pour avaliser. Dans l'annexe du document, on trouve le plan des Cherpines, avec les parcelles déjà promises et celles qui sont en discussion. C'est donc déjà une première information sur le lieu de nos parcelles.

**M. Kormann** a vainement cherché ces plans annexés, ils ne font pas partie du document attaché. C'est donc un problème, car tout le chapitre 2 fait référence à des zones qui figurent dans ces plans. Il lui est donc impossible de se positionner.

**Mme Gabus-Thorens** le regrette car cela avait été promis pour ce soir, mais ces documents seront bien entendus envoyés aux commissions.

**M. Taboada** veut tout de même dire que perdre le droit de préemption est un acte fort. Ce qu'il voit c'est que l'on saucissonne et que le risque est très grand de perdre le contrôle. Il rejoint donc **M. Baier** dans ce qu'il a dit précédemment. D'un autre côté, il faut aussi être clair, nous ne sommes pas dans une commune avec un énorme pouvoir économique, il n'y a donc pas beaucoup d'opportunités. Si j'étais à Plan-les-Ouates, jamais je ne signerais un tel document. Ce qui est positif, c'est potentiellement de pouvoir être acteur sur toutes les parcelles où le promoteur décidera de faire quelque chose. Par petites touches, il semblerait que nous puissions diriger un aménagement, ce qui peut être un outil dans nos moyens. C'est à travailler en commission pour voir si cela peut aller dans notre sens. Donc pour lui, les finances, l'aménagement du territoire et le social, ont leur mot à dire et il propose de renvoyer vers ces commissions. Soit vers une toutes-commission- réunies (TCR), au vu de l'importance du sujet.

**M. Guillaume** remercie pour la documentation et la lecture claire de ce genre d'actes. Il appuie le renvoi en commissions citées.

**M. Fournier** souhaite faire une remarque préalable : il trouve le document excellent et se réjouit de faire de la politique de cette façon. C'est une réaction constructive pour pallier à nos manques de moyens. Une première question maintenant est de savoir si les 10% dont il est question, sont donnés ou vendus ?

**Mme Gabus-Thorens** répond qu'il faudra les acheter.

**M. Fournier** voudrait également savoir si ce type de protocole avait déjà été utilisé dans d'autres quartiers ou communes, et s'il s'agit d'un procédé courant.

**M. Taboada** mentionne que Vernier, quartier de l'Etang, a la même convention avec les mêmes.

**M. Dumalle** pense que c'est un sujet qui intéresse tout le monde, aussi il serait pragmatique et rationnel de faire une commission élargie directement, ouverte à tous. Il propose donc un renvoi en commission élargie.

Le Président résume donc les deux propositions : soit renvoi aux Finances + Sociale + CAD ou alors renvoi à une commission élargie. Il propose donc de voter pour une commission élargie.

**Le renvoi à une commission élargie est accepté par 13 pour et une abstention.**

**M. Baier** souhaite proposer que cette commission élargie soit convoquée par **M. Taboada** qui accepte.

### 13. Question

**M. Sirena** a une question en relation avec la renaturation de l'Aire. Il a remarqué la formation d'une sorte d'étang propice à la propagation des moustiques, ce qui potentiellement pourrait être dangereux.

**M. Frauenfelder** pense qu'a priori tout plan d'eau immobile est propice aux moustiques, mais de là à ce que cela représente un danger, il ne le croit pas.

**Mme Gabus-Thorens** précise qu'il s'agit d'un lieu dont le but est qu'il se remplisse lors des crues centennales. Il s'agit d'un système de réservoirs, et elle ne pense pas que cela soit dangereux.

**Mme Von Gunten-Dal Busco** souhaite savoir où nous en sommes avec l'éclairage de la place publique.

**Mme Gabus-Thorens** informe que l'architecte n'avait pas demandé d'autorisation pour les limites des piscines de lumière par terre. Nous avons l'autorisation pour installer un système d'éclairage en hauteur, qui n'a finalement pas été fait et ce sont des lignes de lumière qui ont été faites par terre. Nous avons donc demandé au Département si notre projet pouvait être inclus dans celui des lampadaires extérieurs. **M. Kunz** a, sauf erreur, un rendez-vous le 25 juin pour en parler.

**M. Guillaume** a une question relative au débarras des objets lourds sur le chemin Edouard Vallet. Comment se fait-il que depuis plusieurs jours, des personnes ont sorti des objets lourds et encombrants qui traînent depuis sur ce chemin.

**M. Kormann** propose une réponse : les habitants ont sorti ces objets dans la partie de la commune de Bernex aux dates de Bernex. Puis, les gens du chemin Joseph Berthet ont fait de même, en voyant à 20m de chez eux les dépôts d'encombrants, sans tenir compte du fait qu'ils n'étaient pas sur la même commune. Depuis, la commune de Bernex a enlevé les encombrants sur Bernex et Confignon n'a rien fait, car ce n'est pas dans leur calendrier.

**M. Fournier** a une question relative aux radars préventifs et aux comptages effectués sur plusieurs chemins de la commune. Il voudrait savoir si l'Administration communale avait tiré des conclusions de ce comptage et pris des mesures.

**Mme Jay** précise que ces opérations ont été mises sur le site pour répondre aux questions posées si des comptages sont faits ou pas. L'idée vient de Bernex, car ils effectuent des contrôles sur les chemins et les mettent sur leur site. Elle a donc pensé que ce serait bien de le faire aussi. En fait, entre la perception des gens et la réalité du comptage, il y a parfois loin. Pour revenir à la question, les mesures qui doivent être prises dans l'aménagement des routes le sont suite à une étude et débouchent généralement sur des dispositions de ralentissement ou de marquage au sol.

**Mme Hofer** voudrait dire qu'aux Cherpines, avant que les terrains de foot soient refaits, il était

possible de passer en vélo de manière assez sécurisée, entre Confignon et les écoles de commerce et de culture générale, mais maintenant, des panneaux contradictoires interdisant les motos et les vélos, ce qui fait que l'itinéraire vélo est complètement brouillé. C'est dommage et il est aberrant de voir la disparition de cet itinéraire vélo.

**M. Taboada** revient sur les zones bleues pour demander quel est l'horizon pour la mise en place.

**Mme Jay** rappelle que Bernex a déposé sa demande d'autorisation, les plans ont été préavisés et nous allons donc entrer dans la phase des 30 jours pour les recours possibles, puis après on y va. S'il faut absolument préciser une date, elle dirait courant de l'été.

**14. Proposition individuelles et divers**

Néant.

**15. Naturalisations**

Le Président prononce le huis clos pour la présentation de deux dossiers de naturalisations.

**M. Dunant** présente les dossiers N° 2015 2881 et 2016 063, tous deux préavisés favorablement, à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23 heures 20.



Joël FRAUENFELDER

Président



Nathalie VON GUNTEN

Vice-présidente